



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Rectorat

**Organisation scolaire et
politiques éducatives**

**Délégation académique
aux relations
internationales et aux
langues vivantes**

Dariv

Affaire suivie par
Philippe Guilbert
Téléphone
03 88 23 38 24

Mél.
ce.dareic
@ac-strasbourg.fr
Référence :
PG/ZG/2018-20
Adresse :
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

Strasbourg, le 03 septembre 2018

La Rectrice

à

Mesdames et Messieurs les Principaux des collèges
publics

Mesdames et Messieurs les Proviseurs des lycées
publics

Mesdames et Messieurs les IEN du premier degré

S/C de Monsieur le Directeur académique des
services de l'éducation nationale du Bas-Rhin

S/C de Madame la Directrice académique des
services de l'éducation nationale du Haut-Rhin

Objet : Formation des personnels enseignants, stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel à l'étranger

La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République (rapport annexé) encourage une plus grande ouverture sur l'Europe et le monde au service de la réussite de tous : « L'École doit favoriser l'intégration des futurs citoyens français dans l'espace politique de l'Union européenne et rendre possible la mobilité professionnelle dans l'espace économique européen ».

Le Ciep, en liaison avec l'inspection générale de l'éducation nationale, gère la mise en œuvre et le suivi administratif et financier de ces stages. Le programme s'adresse aux enseignants du premier degré et aux enseignants de langues et de disciplines non linguistiques du second degré.

Objectifs et durée

Les stages, de durée variable selon la langue et le pays, se déroulent pendant les congés scolaires d'été. Ils visent à renforcer les compétences linguistiques, culturelles et pédagogiques des enseignants. Les langues concernées pour le premier degré sont l'allemand et l'anglais et, pour le second degré, l'allemand, l'anglais, le chinois, l'espagnol, l'italien et le portugais.

Financement

Les frais de formation, d'hébergement et de nourriture sont pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. En revanche, les frais de transport (aller et retour) entre le domicile et le lieu du stage sont à la charge du candidat.

Procédure de candidature

Les demandes formulées ne peuvent porter que sur **une seule action de formation**. Toutefois, les candidats sont autorisés à formuler un second vœu dans le cas où le stage demandé serait complet. Il convient de ne remplir qu'une seule fiche de candidature.

Les candidats retenus devront suivre l'intégralité du programme de stage et respecter les dates d'arrivée et de départ arrêtées et publiées dans les fiches d'information. La présence et l'assiduité sont contrôlées par l'organisme de formation.

Les stagiaires répondront également à un questionnaire d'évaluation à la fin de la formation. Les participants aux stages sont par ailleurs invités à remettre un bilan qu'ils pourront adresser à leurs inspecteurs (IA/IPR ou IEN/EG).

Les personnes intéressées trouveront un descriptif des formations proposées et les fiches de candidature sur le site du [CIEP](http://www.ciep.fr) et sont invitées à s'inscrire en ligne en suivant le lien : <http://www.ciep.fr/stages-perfectionnement-linguistique-pedagogique-culturel>

14 janvier 2019	Attention : la plateforme d'inscription fermera le 14 janvier 2019 à minuit .
------------------------	---

Tous les candidats sont invités à conserver une copie de leur dossier.

28 janvier 2019	Les enseignants du premier degré remettront l'original de leur dossier dûment complété au directeur d'école qui émettra un avis, puis le transmettra par voie hiérarchique à l'IEN de circonscription, puis à l'IA-DASEN. Le dossier complet doit être communiqué avant le 28 janvier 2019 au CIEP par l'IA-DASEN.
28 janvier 2019	Les enseignants du second degré sont invités à transmettre leur dossier de candidature dûment complété à leur chef d'établissement qui émettra un avis et transmettra le dossier à la DARILV avant le 28 janvier 2019 (ce.dareic@ac-strasbourg.fr). La DARILV se charge de contacter l'IA-IPR ou l'IEN ET-EG de la discipline pour qu'il porte son avis. Les candidats au stage du Caire sont invités à transmettre leur dossier à leur hiérarchie le plus tôt possible.

L'attention des enseignants est attirée sur le fait que, dans tous les cas de figure, et quelque soit le programme, la **version papier portant la signature du directeur d'école ou du chef d'établissement** doit parvenir par la voie hiérarchique à l'IA-DASEN et/ou au Délégué académique aux relations internationales et aux langues vivantes (DARILV).

Dans le cas d'une réponse favorable, les organismes de formation feront parvenir un programme complet à l'enseignant retenu. Dans le cas d'une inscription sur liste d'attente, le CIEP contacte par ordre de classement les candidats au fur et à mesure des désistements, et ce jusqu'au début des stages.

Pour la Rectrice
Par délégation le Délégué académique aux relations
internationales et aux langues vivantes



Philippe Guilbert